

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le trois (3) juin 2019 se tenait à 20h00 au Centre Lepageois,

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola
Yann-Érick Pelletier
Jasmin Couturier

Mesdames les conseillères suivantes : Myriam St-Laurent
Josée Martin

Est absent : Hugo Béland

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Le Maire ouvre la séance par la prière.

2. 2019-107 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal :

2019-108

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.

4. 2019-109 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES
Période 5**

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	VIS	1513867	C1901673	8,04
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	OSE TUYAU	1514563	C1901673	83,41
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE MAI 2019	MAI 2019	C1901674	300,00
BELL MOBILITÉ INC	CELL VOIRIE MAI	MAI 2019	L1900025	19,50

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019

BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE AVRIL 2019	128348	C1901675	2 064,70
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE MAI 2019	128870	C1901675	2 064,70
GROUPE CCL	CHÈQUE	144502	C1901676	452,36
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ATTACHE POUR CENDRIER	FCJ0081675	C1901677	17,62
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE BIDON	FCL0022694	C1901677	236,57
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP O POTABLE	FCL0023003	C1901677	45,74
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BOIS BAC A FLEUR	FCL002951	C1901677	18,37
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BOIS BAC A FLEUR	FCL0022847	C1901677	556,88
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	GÉOTEXTILE BAC A FLEUR	FCL0022946	C1901677	27,59
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TERRE BAC A FLEUR	FCJ0081505	C1901677	29,66
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE 20 PQT	FCL0022675	C1901677	199,83
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BALAI A FEUILLE	FCJ0080420	C1901677	8,60
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TUYAU BOUCHON POUR VALVE EAUX	FCL0023047	C1901677	71,46
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CAPUCHON 4" O-POTABLE	FCL0023132	C1901677	24,58
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE 20 PQT	FCL0023168	C1901677	199,83
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	géotextile module de jeu	fc0257954	C1901677	832,80
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORDE MACON	FCCK0257937	C1901677	12,63
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CLOU POUR GÉOTEXTILE	FCL0023217	C1901677	16,01
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	SEMENCE,CAPUCHON. MADRIER	FCL0023243	C1901677	50,25
DICKNER INC.	POTEAU SIGNALISATION	31053955	C1901678	251,71
DICKNER INC.	CENDRIER PEINTRUE TRACAGE	31054291	C1901678	323,17
DICKNER INC.	PANNEAU ATT AUX ENFANT	31054381	C1901678	33,56
DICKNER INC.	PANNEAU ATTENTION ENFANT	31053829	C1901678	171,02
DICKNER INC.	DÉGRAISSEUR POUR PAVAGE	31053773	C1901678	31,72
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	GRADAGE RG 6	046229	C1901679	635,24
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV. 01.01.19AU06.01.20	336217	C1901680	155,40
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201900918016	C1901681	4,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2445. RUE PRINCIPALE	657701943136	L1900026	83,65
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRE RUE AVRIL 2019	636101992762	L1900026	138,21
HYDRO-QUÉBEC	LEC 2207 RTE 132	619002240722	L1900026	39,41
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	RELIURE PV	280058	C1901682	33,34
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE MAI 2019	367869	C1901683	428,02
JEAN-PIERRE ST-AMAND INC.	RÉP. TROUBLE CUISINE CLEP	7918	C1901684	91,98
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	243621	C1901685	156,15
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP 1ER TRIMESTRE	35940	C1901686	207,84
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	FOURNITURE, TIMBRE PRODFLEUR	MAI 2019	C1901687	51,48
P.LABONTÉ & FILS	RÉPARATION BALAI A MOTEUR	199083	C1901688	69,98
P.LABONTÉ & FILS	BOUGIE BALAI A GAZ	199003	C1901688	5,69
P.LABONTÉ & FILS	RÉP PLAQUE VIBRANTE	200090	C1901688	135,43
P.LABONTÉ & FILS	bougie plaque vibrante	200271	C1901688	5,69
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED MAI 2019	MAI 2019	L1900027	870,07
REVENU QUÉBEC	REMISE MAI 2019	MAI 2019	L1900028	2 228,55
VISA AFFAIRES DESJARDINS	café bilbio	3 avril 2019	L1900029	18,99
VISA AFFAIRES DESJARDINS	décoration extérieur	2019-05-21	L1900029	17,25
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2019-05-10	L1900029	28,67

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 4 employés	6 940.26 \$
Total des factures :	13 557.35 \$
Totaux salaires et compte du mois :	20 497.61 \$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019**

Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	3 444.30 \$
<u>Salaires payés :</u>	<u>6 940.26 \$</u>
Reste à payer :	10 113.05 \$

5. 2019 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS**
Il y a lecture du rapport du maire et des faits saillants de l'année 2018
6. 2019-110 **AUTORISATION DE PAIEMENT ENT. E NORMAND INC.
6^e VERSEMENT ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 72096 pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019 à l'Entreprise E. Normand inc. au montant de 25 869.38\$ taxe incluse.
7. 2019-111 **AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC DE LA MITIS -MISE À JOUR:**
Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 35950 à la MRC de la Mitis pour la mise à jour de Servitech au montant de 4 006.33\$.
8. 2019-112 **AUTORISATION DE PAIEMENT-MALLETTE-S.E.N.C.R.L- RAPPORT FINANCIER 2018:**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 106441 à la firme Mallette pour la production de l'état financier 2018 au montant de 5 628.03\$.
9. 2019-113 **AUTORISATION DE PAIEMENT MRC DE LA MITIS -QUOTE-PART**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 35720 à la MRC de la Mitis pour le 2^e versement de la quote-part au montant de 30 005.68\$
10. 2019-114 **AUTORISATION DE PAIEMENT-SÛRETÉ DU QUÉBEC 1^{ER} VERSEMENT**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 101493 pour le 1^{er} versement du service de la Sûreté du Québec au montant de 17 863\$.
11. 2019-115 **ENGAGEMENT-MONITEURS DE CAMP DE JOUR**
Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage des étudiants comme moniteurs de camp de jour pour l'année 2019 pour une période de 7 semaines débutant le 25 juin jusqu'au 9 août 2019. Voici les noms : Roxanne Anctil monitrice coordo, Brigitte Béland monitrice, et Lyam-Bryan Dubé moniteur.
12. 2019-116 **CAMPAGNE DE FINANCEMENT-CAMP DE JOUR**
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procède à l'achat de chocolat pour le financement du camp de jour.
13. 2019-117 **MARQUAGE ROUTIER**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accorder le contrat de marquage de rue à Multilinges de l'Est pour la Route Harton, Rang 4Est et la rue Roy et ainsi faire le

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019**

marquage de ATTENTION À NOS ENFANTS dans tous les rangs pour un montant estimé de 2 722\$ +tx.

- 14. 2019-119** **DEMANDE DE SERVICE-VÉRIFICATION DU RÉSEAU AQUEDUC**
Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accorder la recherche de fuite dans le réseau à l'entreprise Promark telecon au montant estimé de 830.00\$+tx.
- 15. 2019-119** **PARTICIPATION PROJET-« LES BRISE-VENTS DE LA MITIS »**
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de participer à la phase 1 du projet « Les brise-vents de la Mitis ».
- 16. 2019-120** **ACTIVITÉ INAUGURATION MODULE DE JEU**
Sur proposition de Madame Josée Marin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage inaugure le module de jeu ce 29 juin 2019 à la salle municipale.
- 17. 2019-121** **FORMATION « INTERACTION ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL. LE MAIRE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE »**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la formation « INTERACTION ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL. LE MAIRE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE » à Mme Josée Martin, Mme Tammy Caron et M. Magella Roussel au coût de 135\$.
- 18. 2019-122** **REVÊTEMENT PERRON ENTRÉE ARRIÈRE-CENTRE LEPAGEOIS**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accorder le contrat de réfection du perron arrière du centre Lepageois à L'entreprise Planchers NewZone au montant soumis de 5748.75\$ taxes incluses.
- 19. 2019-123** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURES-12 CHEMIN ROUSSEL**
Christian Lebel, 12, chemin Roussel, lot 5 628 436 du cadastre du Québec
Le requérant demande une dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) de 4,27 m x 8,53 m (14' x 28') dont la hauteur de 5,33 m (17'-6") excéderait la hauteur du bâtiment principal (chalet) qui a une hauteur de 4,27 m (14'-0").

En complément d'information, le garage serait par ailleurs conforme quant à sa superficie au sol et celle-ci est également inférieure à la superficie au sol du bâtiment principal. De plus, le garage ne serait pas situé dans la zone inondable actuellement en vigueur. Une partie du terrain où est projeté le garage est visée par la zone inondable projetée. À ce sujet, la future réglementation permettrait tout de même l'implantation d'un bâtiment accessoire en zone inondable. Dans un tel cas, le permis comportera une mention à cet effet conformément à l'article 6 de la Loi sur la sécurité civile.
- LE COMITÉ ANALYSE CETTE DEMANDE :**

Gabriel Dumont présente la demande et la réglementation actuelle. Après échanges et discussions, le comité formule la recommandation suivante :
- CONSIDÉRANT QUE** l'objet de la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT QUE la bonne foi du requérant ne fait pas de doute, celui-ci faisant la demande de permis avant de débiter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est jugée comme étant mineure dans le contexte;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de rangement justifient que l'entretoit ait une hauteur suffisante pour y aménager un demi-étage;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du garage projeté ne causera aucun préjudice à la jouissance de leur droit de propriété par les voisins, puisque le terrain du garage est entouré de terres agricoles et de terrains vacants, les chalets étant à bonne distance;

CONSIDÉRANT le garage projeté n'aura aucun impact sur la vue sur le lac par les propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le fait de construire un garage d'un étage et demi permet de réduire sa superficie au sol;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté respectera les autres normes des règlements d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS

Les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent à l'unanimité au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, soit d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 5,33 m (17'-6") sur le lot 5 628 436 du Cadastre du Québec.

Suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accorder favorablement la dérogation mineure demandée.

20. 2019-124

TRAVAUX CHAUSSÉE –RANG 6

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accorder le contrat de réparation de la chaussée dans le rang 6 à l'entreprise 9167-6858 Québec inc et à Excavation Bonenfant.

21.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-125

A) ADIUDICATION CONTRAT- MISE AUX NORMES SELON L'ARTICLE 25.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES - INSTALLATION SEPTIQUE SUR LES LOTS 4 371 294, 4 371 576 ET 4 371 591;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation écrite pour l'approbation du règlement d'emprunt 2019-02;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'installation de l'installation septique par l'Entreprise E. Normand inc. telle que mentionnée au règlement.

2019-126

B) DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LE 50^E DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

Il est proposé par Monsieur Ghislain et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage refuse d'appui financièrement la fête du 50^e de l'École du Mistral.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019**

2019-127

**C) RENOUELEMENT 2019 MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A19.1);

CONSIDÉRANTQUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de nommer comme membre du Comité consultatif d'urbanisme les personnes suivants : Jean Bélanger, Michel Claveau, René Dagenais, Denis Ouellet et Alain Thibault à titre de membres résidents et Madame Myriam St-Laurent à titre de représentante du conseil municipal et ce à compte du 4 juin 2019 et pour une durée de mandat de 2 ans.

22.

PÉRIODE DE QUESTIONS

23. 2019-128

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, déclare la clôture de l'assemblée à 21h40.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.